



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5570

## Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question posée le 28 novembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 1990 : bilan et perspectives ». Il est recommandé d'améliorer l'accès des habitants des quartiers sensibles à l'art et à la culture en leur offrant notamment des formations artistiques et en favorisant leur accès aux établissements culturels. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

La culture est une dimension à part entière de la politique de la ville. Elle constitue un élément de cohésion et de transformation des pratiques sociales, comme un facteur de changement des représentations tant pour les habitants des quartiers eux-mêmes que pour l'ensemble de la population. L'accès à l'art et à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles constituent notamment pour les jeunes des facteurs d'éducation, d'épanouissement personnel, d'ouverture sur le monde et la société. Le programme « Réussite éducative » du plan de cohésion sociale donne, tant à l'éducation culturelle qu'à l'éducation artistique, une place privilégiée dans le soutien individualisé aux enfants qui sont issus des zones urbaines sensibles et des établissements d'éducation prioritaire. L'objectif est double : permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement plus propice à leur réussite et faire de leur développement personnel une des clefs de ce développement. Sur 456 projets de réussite éducative, on considère que 10 % des actions développées dans le cadre du suivi individualisé des enfants et des adolescents sont des actions culturelles et artistiques. Par ailleurs, le ministère de la culture a donné mission à des établissements publics de se rapprocher de façon pérenne des acteurs locaux et des habitants des quartiers de la politique de la ville. Outre les mesures décidées lors du comité interministériel des villes du 9 mars 2006, le ministère du logement et de la ville, par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour la cohésion sociale, et l'égalité des chances, soutient plusieurs opérations s'inscrivant précisément dans le sens des recommandations du rapport mentionné telles que : Les Portes du temps : l'objectif est de sensibiliser les jeunes au patrimoine culturel ; 30 000 jeunes vivant en zones urbaines sensibles sont invités à découvrir des musées et des monuments historiques ; Cultures du coeur : cette association lutte contre l'exclusion culturelle en favorisant l'accès aux spectacles et aux équipements culturels des publics en situation de précarité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5570

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé** : Politique de la ville

**Ministère attributaire** : Politique de la ville

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 septembre 2007, page 5779

**Réponse publiée le** : 29 janvier 2008, page 847